Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260605-D20260603-DE

NOYAL SUR VILAINE

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026
Extrait du registre des délibérations

Le **lundi 5 juin 2026, à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 mai 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Marielle MURET-BAUDOIN, sauf pour le vote des CFU (points 2026.06.02 à 2026.06.07), sous la présidence de M. Sébastien COQUELIN, 1er adjoint, délégué à cet effet.

Membres en exercice : **29**
Membres présents ou représentés : **27**

Présents :
Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Sébastien COQUELIN, Emmanuel CASADO, Estelle DOMINAULT, Gilles DETRAIT, Nadège GASPARETTO, Victor CORREIA, adjoints ;
Marc SOULAS, Cécile PLANCHAIS, Philippe BONNEAU, Rozenn COROLLER, Matthieu ROCHCONGAR, Sandra DAVID, Dominique RAULT, Jean-François COLAS, Jean-Pierre BATON, Astrid TRUCAS, Moussa SISSOKO, Stéphane LENFANT, Céline GOVEN, Benoît FOUCHER, Micaël THEARD, Aude-Emmanuelle MORIN, Jean-Vincent BATARD

Excusé.es et représenté.es :
Marie-Claude HELSENS (procuration à Marielle MURET-BAUDOIN),
Isabelle LEBRETON (procuration à Gilles DETRAIT),
Thierry JUMEL (procuration à Sébastien COQUELIN)
Céline THEUREAU (procuration à Dominique RAULT)
Stéphanie BOURDAIS-GRELIER (procuration à Stéphane LENFANT)

Secrétaire de séance : Nadège GASPARETTO
Assiste également à la séance : Stéphanie LANCIEN, directrice générale des services.

2026.06.03 - FINANCES – Budget Annexe ZAC du Prieuré – Approbation du compte financier unique 2025

Rapporteur : Estelle DOMINAULT

Le Maire ne prend pas part au vote du compte financier unique et quitte la salle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants ;
Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu la délibération n°2025.03.20 du conseil municipal en date du 10 mars 2025 approuvant le budget primitif annexe ZAC du Prieuré 2025 ;
Vu la délibération n°2025.12.06 en date du 15 décembre 2025 modifiant le règlement budgétaire et financier et instaurant le passage en CFU ;
Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2026 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur, Le Maire ;
Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 5 février 2026 ;

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260605-D20260603-DE

Budget annexe ZAC du Prieuré 2025 – Résultat de l'exercice :

	Fonctionnement	Investissement	
	Réalisé	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	349 462,22 €	625 940,84 €	0,00 €
Recettes	1 671 506,16 €	276 478,62 €	0,00 €
Résultat de clôture	**1 322 043,94 €**	**- 349 462,22 €**	**0,00 €**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres votants,

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 du budget annexe ZAC du Prieuré arrêté comme ci-dessus,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** le résultat définitif tel que résumé ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN

La secrétaire de séance,
Nadège GASPARETTO